

AVENANT N° 1 REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE 2019

Article 1 - Définition

La F.F.M. met en compétition, en 2019 avec ses Clubs organisateurs, le Championnat de France Superbike. Un titre de Champion de France 2019 sera attribué à l'issue de la saison dans chacune des catégories ci-dessous.

Pré-Moto 3 – à partir de 12 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés à moins de 18 ans au 1er janvier de l'année en cours. (les pilotes de plus de 20 ans ne peuvent pas apparaître au classement final et ne marquent pas de points)

Machines 250cc 4 Temps (moteur d'origine tout terrain) – liste des machines fournie par l'organisateur Maximum 38 40cv à la roue arrière

Supersport 300 – à partir de 15 14 ans révolus le jour de l'épreuve où ils sont engagés à moins de 20 ans au 1er janvier de l'année en cours

De 300cc à 500cc 4 Temps, 1 et 2 cylindres (machines homologuées en World Supersport 300) Puissance maximum 50cv à la roue arrière pour les pilotes âgés de 14 ans.

Article 24.4 - PRIX DES MACHINES

- Classe SUPERSPORT 300 maximum de 7.000€ TTC., prix catalogue.
- Classe SUPERSPORT maximum de 16.000 € TTC., prix catalogue.
- Classe SUPERBIKE maximum de 26.000 € 40.000 € TTC., prix catalogue.

Article 27.27.1 - Gestion moteur (ECU)

L'utilisation du boitier additionnel de la marque Dyno Jet, modèle : Power Commander 5 est obligatoire. Celui-ci devra utiliser le hardware Version: 1, le Bootloader Version: 0.0.0.19 ainsi que le Firmware Version: 0.1.13.1. Les versions du hardware, bootloader et firmware sont susceptibles d'être modifiées en cours de saison, à la seule discrétion de la CNV. Les références commerciales des boitiers autorisés sont les suivantes :

- Honda CBR500R: DYPCV17-067 ou DYPCV16-039
- Kawasaki Ninja 400 : DYPCV17-076
- Kawasaki Ninja 300 : DYPCV17-046
- KTM RC390 et RC390R: DYPCV18-015 ou DYPCV18-023
- Yamaha R3 et R3A: DYPCV22-072 ou DYPCV22-087 ou DYPCV22-068

Fait à Paris, le 23 janvier 2019